

Guide pratique

Dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne



eService urbanisme

Contact - Service Urbanisme Numérique - sun@nantesmetropole.fr

Version - 08/2025

2 Déposer ma demande d'autorisation d'urbanisme en ligne

Déposer vos dossiers depuis la plateforme Nantes métropole eServices
<https://eservices.nantesmetropole.fr/>

1) Se connecter avec votre compte.



2) Accéder au eService "urbanisme" puis suivre les étapes d'informations.
Sélectionner la commune concernée par votre demande.



3) Puis "je gère mes autorisations d'urbanisme"



4) Sur la page suivante, cliquer sur "accéder aux démarches d'urbanisme en ligne"



5) Formuler une demande d'urbanisme en choisissant une autorisation d'urbanisme en adéquation avec votre projet.



Si vous êtes un particulier et dans le cas d'un projet concernant une maison d'habitation, sélectionner : **"Permis de construire de Maison Individuelle - PCMI »**



En cas de demande de déclaration préalable, vigilance sur le cerfa à choisir :

16702*01 -DPC - Constructions et travaux non soumis à permis de construire
Petits projet de construction : abri de jardin, piscines, carports, rénovation, extension inférieure à 20m2

16703*01 -DPA - Installations et aménagements non soumis à permis d'aménager
Petits projet d'aménagement : coupe et abattage d'arbres, division de terrains...

En cas de difficulté de constitution de votre dossier, se rapprocher d'un professionnel (architecte, ...)

3 Déposer ma demande d'autorisation d'urbanisme en ligne

6) Sélectionner le formulaire Cerfa adéquat à remplir puis cliquer sur étape suivante :

1 Choix de la demande

Choix du formulaire ? * :

13409*15 -Initial

16700*01 -Modificatif

16701*01 -Transfert

< Etape précédente

Etape suivante >

2 Choix du formulaire

7) Renseigner les informations liées à votre demande en suivant les étapes (adresse du terrain, demandeur, nature du projet...). Ensuite, cliquer sur **ajout des pièces**.

Compléter la demande

Ajout des pièces

Validation

Terrain - Adresse

Terrain - Parcelle(s)

Demandeur(s)

4.1 Architecte

4.2 Nature du projet

4.3 - Informations complémentaires

4.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

4.5 Emprise au sol

4.6 Destination constructions

4.7 - Stationnement

Localisation du terrain

Renseignez ci-dessous la localisation la plus proche du terrain

Adresse

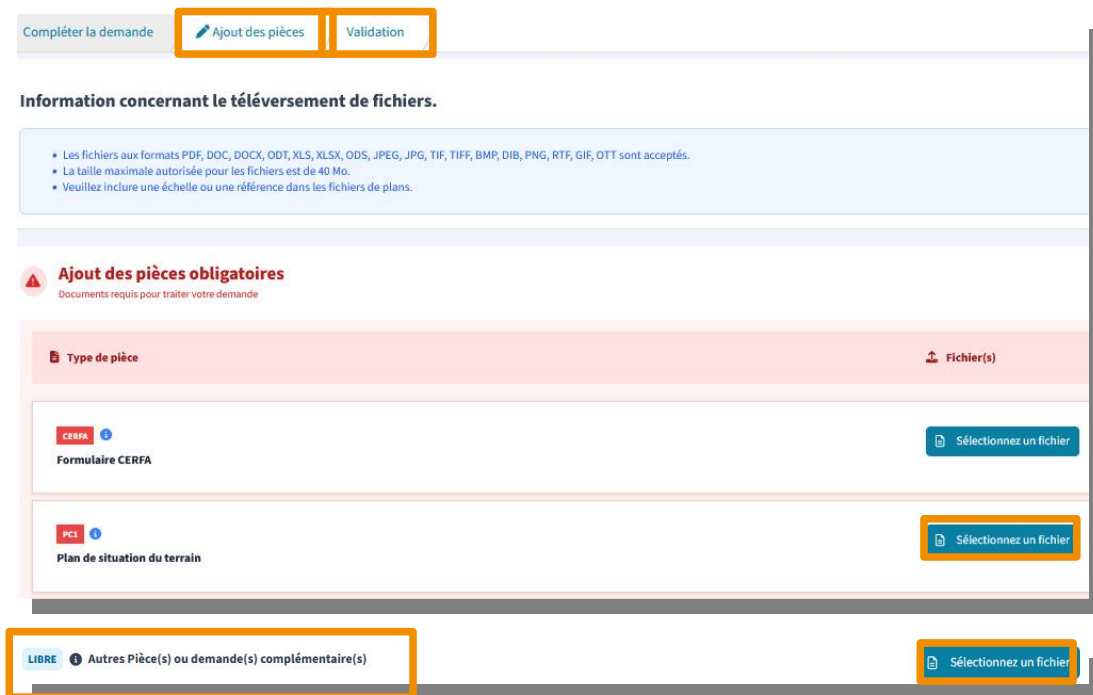
< Etape précédente

Etape suivante >

En cas de difficulté de constitution de votre dossier, rapprochez vous d'un professionnel (architecte, ...)

4 Déposer ma demande d'autorisation d'urbanisme en ligne

8) Depuis l'onglet **ajout des pièces**, ajouter vos pièces graphiques en sélectionnant un fichier puis cliquer sur « validation ».

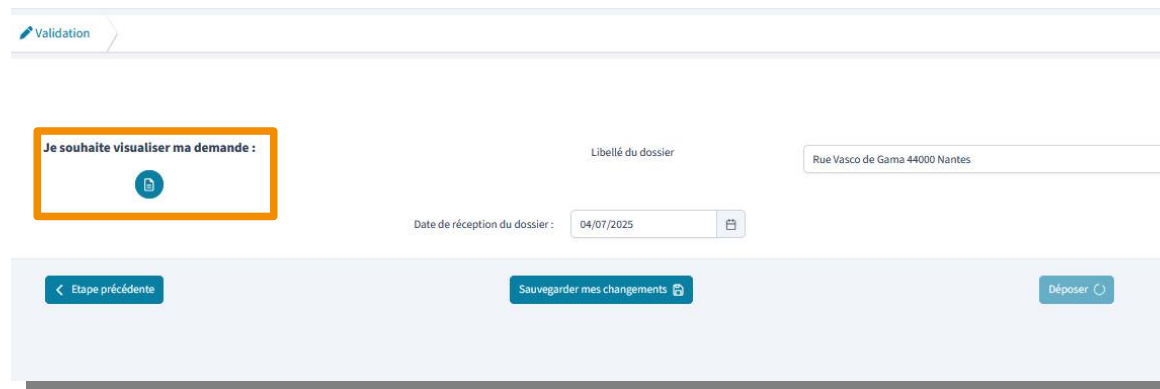


The screenshot shows the 'Ajout des pièces' tab selected. It includes a list of accepted file formats (PDF, DOC, etc.) and a section titled 'Ajout des pièces obligatoires' (Mandatory pieces to add). This section contains two rows: 'Formulaire CERFA' and 'Plan de situation du terrain'. Each row has a 'Sélectionnez un fichier' (Select a file) button. Below this, there is a 'LIBRE' (Free) section for additional pieces, also with a 'Sélectionnez un fichier' button. Orange boxes highlight the 'Ajout des pièces' tab, the 'Sélectionnez un fichier' buttons for the mandatory pieces, and the 'LIBRE' section.

Insérer les pièces graphiques

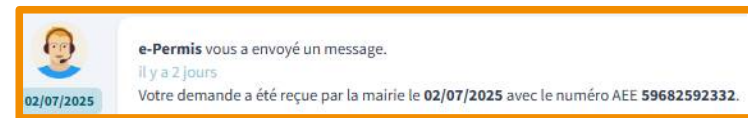
Insérer des pièces complémentaires, par exemple la pièce de gestion des eaux pluviales, plan d'intérieur, etc.

9) Visualiser votre demande sous un format cerfa classique et enfin cliquer sur déposer.



The screenshot shows the 'Validation' tab selected. It displays a summary of the request, including the dossier number (Rue Vasco de Gama 44000 Nantes) and the date of receipt (04/07/2025). At the bottom, there are three buttons: 'Etape précédente' (Previous step), 'Sauvegarder mes changements' (Save my changes), and 'Déposer' (Submit). An orange box highlights the 'Je souhaite visualiser ma demande' (I want to view my request) button.

Une notification électronique d'accusé d'enregistrement électronique (AEE) sera adressée sur votre adresse e-mail



En cas de difficulté de constitution de votre dossier, rapprochez vous d'un professionnel (architecte, ...)

1 – CERFA – Demandeur et autres demandeurs

Dans le cas d'un dépôt pour un client, conservez vers vous le mandat que vous lie au demandeur.

Vous pouvez ajouter différents co-demandeurs en cliquant sur :



Les codemandeurs seront également notifiés des différentes étapes d'instruction du dossier (complétude, décision..)

Attention – seul le déclarant initial pourra intervenir sur le dossier

3- Lisibilité des pièces

Les plans et photographies doivent être les plus lisibles possible (idéalement en couleur), de façon à ce que l'instructeur en charge du dossier dispose de l'ensemble des éléments d'instruction.

Exemple de dossier de déclaration préalable : Lien

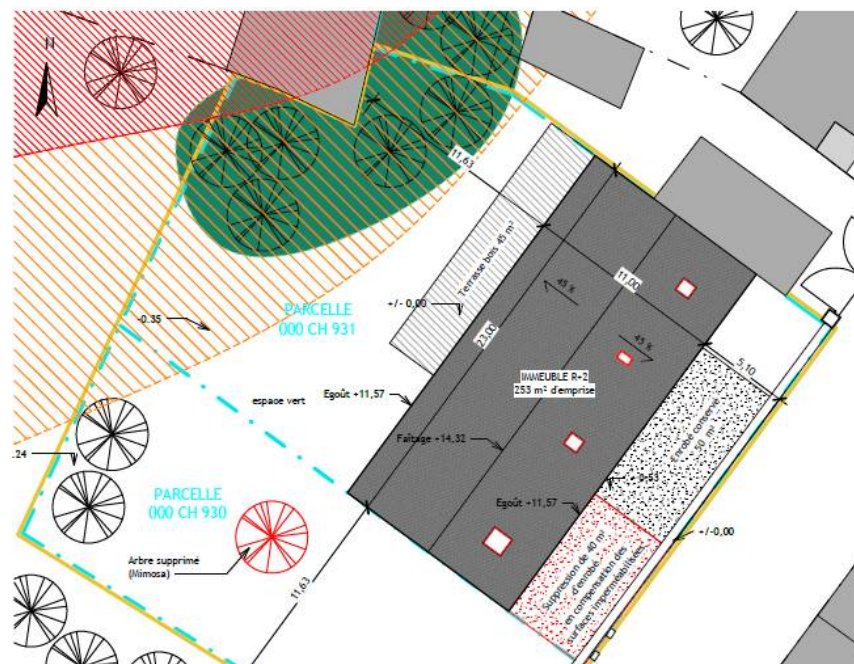


2 – Type de pièce – à déposer en correspondance (DP1, DP2 ...)

Les pièces ne peuvent être substituées à l'initiative du demandeur, le dossier déposé ne pourra être complété sans le retour d'un mail d'incomplétude.

Un dossier complet est fortement recommandé dès le dépôt du dossier, sans quoi, le délai d'instruction pourra être allongé par un statut d'incomplétude.

PC2   Plan de masse des constructions à édifier



En cas de difficulté de constitution de votre dossier, rapprochez vous d'un professionnel (architecte, ...)

4 – Une légende détaillée est recommandée

- Espaces Boisés Classés, zones inondables,
- Arbres supprimés ou plantés,
- Côtes aux limites séparatives mesurables

Parcelles

- — — Limites parcellaires
- — — Limites parcellaires de l'unité foncière
- Unité foncière
- Bâtiment actuel

PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)

- Zone inondable d'aléa faible
- Zone inondable d'aléa moyen

Végétation

- Espace boisé classé (EBC)
- Arbre

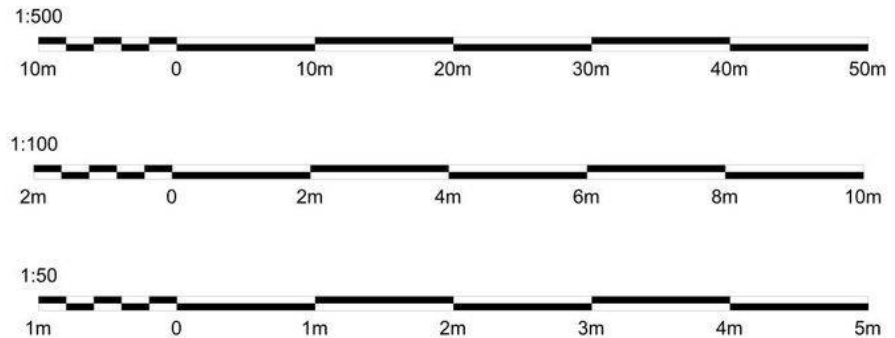
Existant/modifications envisagées:

- Existant
- Modifications envisagées/éléments non bâtis modifiés ou supprimés

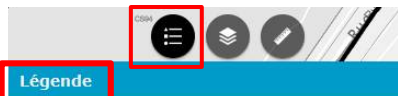
5 – Échelle Graphique

- Vérifier que l'échelle des plans numérique est respectée.
- Intégrer une échelle graphique de référence mesurable numériquement.

Depuis le 1er juillet 2023, l'échelle indiquée sur les plans, doit être traduite en échelle graphique.



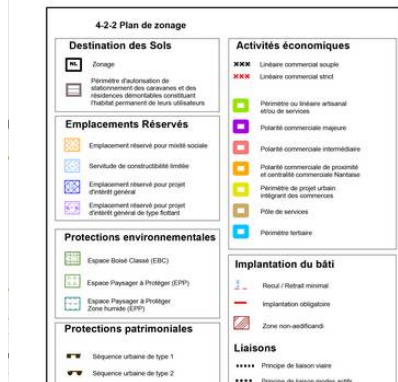
Accéder à la cartographie interactive du PLUM en cliquant sur le lien suivant



Cartographie interactive du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain

6- Préciser l'ensemble des travaux :

les différentes étapes, le RAL utilisé pour la peinture, le choix définitif des matériaux utilisés. Pour un projet d'ITE (isolation thermique par l'extérieur), préciser la saillie que cela engendra.



En cas de difficulté de constitution de votre dossier, rapprochez vous d'un professionnel (architecte, ...)